

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 04.02.2022

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Détails du produit****Nom commercial :** Power Cut**Numéro d'article :** 49930**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Utilisation prévue : Produit de finition automobile / Composé abrasif et de polissage**Fabricant/Fournisseur :**

Chamäleon GmbH

Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg

Allemagne

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département de la sécurité
des produits **Informations en cas d'urgence :** +49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]** Le produit n'est pas classé, selon le règlement CLP. **Éléments d'étiquette****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Vide**Pictogrammes de danger** Vide**Mot d'avertissement** Vide**Mentions de danger** Vide**Informations Complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer une réaction allergique. EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.. **Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Description : Mélange : composé des composants suivants.

Composants dangereux :

Numéro CE : 918-481-9 N° d'enregistrement : 01-2119457273-39	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, (< 2 % aromatiques)	10-25%
	Toxicité asp. 1, H304, EUH066	
CAS: 64741-89-5 EINECS : 265-091-3	Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant	2,5 à 10 %
	Toxicité asp. 1, H304	
CAS: 68439-49-6 Polymère	alcools, C16-18, éthoxylés	≤ 2,5 %
	Toxicité aquatique aiguë 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique 3, H412	
CAS: 2634-33-5 EINECS : 220-120-9 N° d'enregistrement : 01-2120761540-60	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	<0,05%
	Tox. aiguë 2, H330 ; --- Lésions oculaires 1, H318 ; --- Tox. aquatique aiguë 1, H400 ; Tox. aquatique chronique 2, H411 ; --- Tox. aiguë 4, H302 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Sens. cutanée 1, H317 Limite de concentration spécifique : Sens. cutanée 1 ; H317 : C ≥ 0,05 %	

Informations Complémentaires: Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Informations générales. Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après ingestion Rincez-vous la bouche et buvez beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire Traiter de manière symptomatique.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à plein débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Oxydes d'azote (NO_x)
Conseils aux pompiers : Équipement de protection :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection complète.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non indispensable. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément au point 13.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger

Aucune précaution particulière n'est nécessaire si le produit est utilisé correctement.
Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs :

À conserver dans un endroit bien ventilé. Température de conservation : entre 5 °C et 30 °C.

Informations sur le stockage dans un entrepôt commun : Non requis.
Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Aucun.
Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :

Le produit ne contient aucune quantité pertinente de matériaux présentant des valeurs critiques devant être surveillées sur le lieu de travail.

DNEL		
CAS : 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
Dermique	DNEL, population générale, voie cutanée	0,345 mg/kg KG/Tag (population générale)
	DNEL, travailleur, voie cutanée	0,966 mg/kg KG/Tag (travailleur)
Inhalatif	DNEL, population générale, par inhalation	1,2 mg/m3 (population générale)
	DNEL, travailleur, par inhalation	6,81 mg/m3 (travailleur)
PNEC		
CAS : 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
PNEC	(Cläranlage)	1,03 mg/l
PNEC	(Eau douce)	4,03 µg/l
PNEC	(Meerwasser)	0,000403 mg/l (Sédiment -
PNEC	Süßwasser)	0,0499 mg/kg (Sédiment
PNEC	Meerwasser)	0,00499 mg/kg (Boden) 3
PNEC		mg/kg

Informations Complémentaires: Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Aucune autre donnée ; voir point 7. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Mesures générales de protection et d'hygiène : Ne pas manger, boire, fumer ou renifler pendant que vous travaillez.

Protection respiratoire : Pas nécessaire si la pièce est bien aérée. **Protection des mains :**

Normalement, le produit n'entre pas en contact direct avec les pièces de machines en rotation ou en mouvement linéaire. Le port de gants de protection est déconseillé en cas d'exposition de courte durée. Recommandation : porter des gants résistants aux produits chimiques.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile, NBR

Épaisseur recommandée du matériau : - 0,45 mm **Temps**

de pénétration du matériau du gant ≥ 480 min

Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Protection du corps : Vêtements de travail de protection

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales :

Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristiques
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation :	Indéterminé.
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F)
Inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure et supérieure d'explosion	
Limite inférieure d'explosion	Non applicable.
Limite supérieure d'explosion	Non applicable.
Point d'éclair	70 °C (158 °F) (DIN EN ISO 3679 Verf. B) Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température d'auto-inflammation	
Température de décomposition pH	Pas disponible
	7-9
Viscosité, cinématique	> 20,5 mm ² /s
Viscosité, dynamique	Non déterminé.
Solubilité eau.	Non miscible ou difficile à mélanger.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C (68 °F) : Densité	23 hPa (17,3 mm Hg)
	Non disponible
densité à 20°C	1,5 g/cm ³ (12,52 lb/gal)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Autres informations	
Apparence:	
Formulaire:	Pâteux
Informations importantes sur la protection de la santé et de l'environnement, ainsi que sur la sécurité.	
Propriétés explosives :	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.
Teneur en solvant :	
COV (CE)	15,50 %
Changement de condition	
Point/plage de ramollissement	
Propriétés oxydantes	Non déterminé.
Taux d'évaporation	Non déterminé.
Informations relatives aux classes de danger physique	
Explosifs	Vide

Gaz inflammables	<i>Vide</i>
Aérosols	<i>Vide</i>
Gaz comburants	<i>Vide</i>
Gaz sous pression	<i>Vide</i>
Liquides inflammables	<i>Vide</i>
Solides inflammables	<i>Vide</i>
Substances et mélanges autoréactifs	<i>Vide</i>
Liquides pyrophoriques	<i>Vide</i>
Solides pyrophoriques	<i>Vide</i>
Substances et mélanges auto-échauffants	<i>Vide</i>
Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau	<i>Vide</i>
Liquides oxydants	<i>Vide</i>
Solides oxydants	<i>Vide</i>
Peroxydes organiques	<i>Vide</i>
Corrosif pour les métaux	<i>Vide</i>
Explosifs désensibilisés	<i>Vide</i>

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications. **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue. **Conditions à éviter** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Matériaux incompatibles** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Toxicité

aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
CAS : 64741-89-5 Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant		
Oral	DL50	> 5 000 mg/kg (rat) (OCDE 401)
Dermique	DL50	> 2 000 mg/kg (rab) (OCDE 402)
Inhalatif	CL50 / 4 h	> 5 mg/l (rat) (OCDE 403)

CAS : 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral	DL50	670-784 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 2 000 mg/kg (rat)
Inhalatif	CL50 / 4 h	0,5 mg/l (rat)

Corrosion/irritation cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Lésions**

oculaires graves/irritation oculaire Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité pour la**

reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT - exposition unique** Sur la

base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT - exposition répétée** Sur la base des données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Risque d'aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis. **Informations sur d'autres dangers Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucun des

ingrédients n'est répertorié.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique :

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, (< 2 % aromatiques)

LL50 (24h) > 1 000 mg/l (fi)

LL50 (48h) > 1 000 mg/l (fi)

CAS : 64741-89-5 Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant

CL50 > 100 mg/l (fi)

CE50 (48h) > 10 000 mg/l (daphnies) (OCDE 202)

CAS : 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

CL50/96h 2,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

CE50 (48h) (statique) 0,643 mg/l (daphnie)

CE50 (72h) 0,11 mg/l (Selenastrum capricornutum)

CE50 (96 h) (statique) 0,9893 mg/l (Mysidopsis bahia) 0,04 mg/l

NOEC (72h) (Selenastrum capricornutum) 0,25 mg/l

NOEC (96h) (statique) (Mysidopsis bahia)

NOEC (21j) 1,2 mg/l (daphnies)

NOEC (28j) 0,21 mg/l (Oncorhynchus mykiss) 0,15 mg/l

ErC50 (72h) (Pseudokirchneriella subcapitata)

Persistance et dégradabilité

CAS : 68439-49-6 alcools en C16-18 éthoxylés

■ dégradabilité > 60 %

Potentiel de bioaccumulation Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Mobilité dans le sol Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT** : Non applicable.

PvB : Non applicable.

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes. **Autres effets indésirables**

Informations écologiques complémentaires :

Notes générales :

Ne laissez pas le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles. **Clé**

d'élimination des déchets :

Les codes de déchets doivent être déterminés en consultation avec le client, le fournisseur et l'élimination.

Emballage non nettoyé :

Recommandation:

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Conformément au numéro ONU ou au numéro d'identification ADR /

IMDG / IATA / ADN / RID : Non réglementé **Nom d'expédition des**

Nations Unies : Non réglementé. **Classe(s) de danger pour le**

transport : Non réglementé. **Groupe d'emballage** : Non réglementé.

Risques environnementaux

Risques environnementaux : Non réglementé.

Polluant marin : Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI : Non applicable. «

Règlement type » de l'ONU : Non applicable.

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlement 1907/2006/CE, REACH concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques.

Règlement 453/2010/UE, REACH tel que modifié.

Règlement 1272/2008/CE, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses nommées- ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

DIRECTIVE 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À USAGE RESTREINT (Valeur limite supérieure aux fins de l'octroi de licences en vertu de l'article 5(3))

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À DÉCLARER Aucun

des ingrédients n'est répertorié.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Évaluation de la sécurité chimique :Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement au produit décrit dans le cadre de son utilisation prévue. Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles visent à décrire notre produit au regard des risques qu'il présente et des mesures de précaution correspondantes. Elles ne constituent pas une garantie quant aux caractéristiques du produit et de sa qualité. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont requises par l'article 31 et l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006.

Phrases pertinentes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation. H400 Très toxique

pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Transport international des marchandises dangereuses par route)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

DNEL : Niveau dérivé sans effet (REACH) PNEC :

Concentration prédite sans effet (REACH) LC50 :

Concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique vPvB : très

persistant et très bioaccumulable Acute Tox. 4 : Toxicité

aiguë – Catégorie 4 Acute Tox. 2 : Toxicité aiguë –

Catégorie 2 Skin Irrit. 2 : Corrosion/irritation cutanée –

Catégorie 2

Lésions oculaires 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Sens. cutanée 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Tox. asp. 1 : Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique aigu - Catégorie 1 Aquatic

Chronic 2 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 2 Aquatic

Chronic 3 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 3

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.